

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL (AOI N° 2016 E 4001)

Présélection d'organismes de formation pour le développement des compétences des ingénieurs et techniciens de la STEG dans le solaire photovoltaïque

La Société Tunisienne de l'Electricité et du gaz (STEG) se propose de lancer un AVIS à Manifestation d'Intérêt International N° 2016 E 4001 pour la présélection d'organismes de formation opérant dans le domaine du solaire photovoltaïque pour assurer la réalisation de formation dans la technologie photovoltaïque connectée au réseau au profit des ingénieurs et techniciens de la STEG.

Conditions de participation

La participation à l'avis de présélection est ouverte à tous les organismes de formation opérant dans le domaine du solaire photovoltaïque et aux groupements d'organismes de formation dont le chef de file est un organisme de formation opérant dans le domaine du solaire photovoltaïque et justifiant des références et des expériences dans :

- les études de faisabilité des systèmes photovoltaïques (la conception, le dimensionnement, l'installation, la maintenance, le suivi du système photovoltaïque.....etc),
- l'évaluation des tests de performance des centrales PV,
- l'évaluation des essais laboratoires de modules solaires,
- l'installation de système photovoltaïque destiné à la formation pédagogique.

Le retrait du cahier des termes de références se fera contre le paiement d'un montant de **quatre cent dinars (400 DT)** non remboursable en espèces ou par chèque certifié, auprès de **la Direction de l'Équipement, au Siège de la STEG, 38 Rue Kamel Atatürk – Tunis** à partir de la date de la parution du présent communiqué.

Le Cahier des termes de références qui définit les conditions de participation au dossier de pré qualification ainsi que le présent avis de presse sont publiés sur le site Web de la STEG dénommé www.steg.com.tn/fr/actualite/actualite.php?type=1

Sous peine de nullité, les offres doivent être établies et présentées conformément au Cahier des termes de références et accompagnées des pièces suivantes en copies originales :

Pour les soumissionnaires étrangers :

- ✓ Un certificat de non faillite, de non redressement judiciaire, ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine du Soumissionnaire (Original ou certifié conforme).

Pour les soumissionnaires locaux :

- ✓ Un certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale (en original ou en copie certifiée conforme)
- ✓ Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres (originale ou copie certifiée conforme).
- ✓ Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'est pas en état de faillite ou en redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur ; les soumissionnaires qui sont en état de redressement amiable sont tenus de présenter une déclaration à cet effet. (Originale)

Pour tous les soumissionnaires étrangers et locaux :

- ✓ Une déclaration sur l'honneur, présentée par le soumissionnaire, comportant sa confirmation de n'avoir pas fait, et son engagement de ne pas faire par lui même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de son exécution.
- ✓ Un extrait du registre de commerce pour les soumissionnaires résidents ou tout autre document équivalent prévu par le pays d'origine pour les soumissionnaires non résidents en Tunisie.
- ✓ Une déclaration sur l'honneur confirmant que le soumissionnaire n'était pas un agent public au sein de la STEG, ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans.

Pour les soumissions émanant de groupement de sociétés :

Les offres présentées par un groupement de deux ou plusieurs Soumissionnaires doivent contenir :

- ✓ Une convention de groupement dûment signée par chaque membre du groupement doit être remise avec l'offre. Les stipulations de la dite convention ne sont pas opposables à la STEG.

Chaque membre du groupement doit présenter les pièces citées ci-dessus.

La STEG se réserve le droit d'exiger toute autre pièce annexe ayant trait au dossier de présélection.

Les plis contenant les offres des soumissionnaires doivent parvenir au Bureau d'Ordre Central de la STEG au plus tard le **20 Avril 2016 à 09H00** délai de rigueur au nom de :

**Monsieur le Président de la Commission de Contrôle des Marchés
de la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz,
38, Rue Kamel ATATURK, BP 190 - 1080 Tunis Cedex**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL N° 2016 E 4001 :
« La présélection d'organismes de formation pour le développement des compétences
des ingénieurs et des techniciens de la STEG dans le solaire photovoltaïque »**

Seules les offres de présélection envoyées par voie postale en recommandé ou par Rapid poste ou déposées au Bureau d'Ordre Central de la STEG (contre décharge) au plus tard à la date et l'heure limites de réception des offres seront acceptées.

La date d'envoi ou du cachet de la poste ne sera pas prise en compte pour l'acceptation des offres de présélection, seul le cachet du Bureau d'Ordre Central de la STEG fait foi.

Ne peuvent participer à la présélection que les soumissionnaires ayant retiré le cahier des charges auprès de la STEG.

La séance d'ouverture des offres de présélection est publique et aura lieu au Siège Social de la STEG au Bâtiment « G » 3^{ème} étage le **20 Avril 2016** à partir de **09H30**

Les soumissionnaires qualifiés seront informés des résultats par écrit pour prendre part à l'Appel d'Offres restreint.

Délai de validité des offres :

Les offres resteront valables durant **120 jours** à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

Le représentant du soumissionnaire doit être muni obligatoirement d'un mandat de représentation portant le nom du mandataire et la pièce d'identification.

Table de Matières

ARTICLE 1 - INTRODUCTION.....	2
ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVIS DE PRESELECTION.....	2
ARTICLE 3 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS DE FORMATION ET FOURNITURE	2
ARTICLE 4 - DELAIS D'EXECUTION	3
ARTICLE 5 - POPULATION CIBLE ET FORMATION CERTIFIANTE	4
ARTICLE 6 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU DOSSIER DE PRESELECTION	4
ARTICLE 7 - FINANCEMENT	5
ARTICLE 8 - DOSSIER DE PREQUALIFICATION.....	5
8.1 DISPOSITIONS GENERALES	5
8.1.1 REGLES DE PARTICIPATION	5
8.1.2 COMPOSITION DU DOSSIER DE PREQUALIFICATION	6
8.1.3 ADDITIFS AU DOSSIER DE PREQUALIFICATION.....	7
8.1.4 ECLAIRCISSEMENT DES OFFRES	8
8.1.5 PROCEDURE DE RECEPTION DES DOSSIERS DE PREQUALIFICATION	8
8.1.6 RESERVES	9
8.1.7 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	9
8.2 METHODE D'EVALUATION DES OFFRES DE PREQUALIFICATION	10
ANNEXE 1- FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE	11
ANNEXE 2- DECLARATION SUR L'HONNEUR DU SOUMISSIONNAIRE.....	12
ANNEXE 3- FICHE DE PRESENTATION DE L'ORGANISME DE FORMATION.....	13
ANNEXE 4- TABLEAU DE L'EFFECTIF EXISTANT DU SOUMISSIONNAIRE.....	14
ANNEXE 5- TABLEAU DES PRESTATIONS DE FORMATIONS REALISEES PAR LE SOUMISSIONNAIRE DANS LE DOMAINE DU SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE PENDANT LES CINQ (05) DERNIERES ANNEES	15
ANNEXE 6- TABLEAU DE FORMATIONS REALISEES PAR LE SOUMISSIONNAIRE DANS DES PROJETS OPERANT DANS LE SECTEUR D'ENERGIE ELECTRIQUE EN TUNISIE, EN AFRIQUE DU NORD ET PROCHE ORIENT ET DANS DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT PENENDANT LES DIX (10) DERNIERES ANNEES	16
ANNEXE 7- LISTE NOMINATIVE DE L'EFFECTIF QUALIFIE DONT DISPOSE LE SOUMISSIONNAIRE, ACCOMPAGNEE DE CURRICULUM VITAE ET LES PIECES JUSTIFICATIVES	17
ANNEXE 8- METHODOLOGIE D'EVALUATION DES OFFRES	18
ANNEXE 9- DECLARATION D'ENGAGEMENT.....	21

ARTICLE 1- INTRODUCTION

Dans le cadre du développement durable du pays, de la mise en œuvre du Plan Solaire Tunisien et du programme de diversification des sources de production d'électricité à travers la promotion des énergies renouvelables, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz (STEG) a décidé de réaliser une centrale photovoltaïque d'une capacité de dix (10) MWc, raccordée au réseau Moyenne Tension à Tozeur en Tunisie.

Dans ce contexte, il est envisagé de recourir à la formation technique du personnel de la STEG afin de développer leurs compétences techniques dans le domaine solaire photovoltaïque, de les préparer dans leur rôle d'exploitant et de maintenance de la centrale photovoltaïque et pour le développement de futures centrales photovoltaïque en Tunisie.

ARTICLE 2- OBJET DE L'AVIS DE PRESELECTION

Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt a pour objet la présélection d'organismes ayant des références dans la formation en solaire photovoltaïque, pouvant participer à l'Appel d'Offres restreint pour assurer la réalisation de formation dans la technologie photovoltaïque connectée au réseau au profit des ingénieurs d'études, des ingénieurs et techniciens d'exploitation et de maintenance de la STEG.

L'organisme de formation sélectionné au terme de l'Appel d'Offres devra exécuter un plan de formation technique sur les équipements photovoltaïques comportant l'étude de faisabilité de système photovoltaïque, le logiciel pour le calcul du rendement énergétique et l'installation de système photovoltaïque en Tunisie destiné à la formation pédagogique du personnel d'exploitation et de maintenance de la STEG.

ARTICLE 3 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS DE FORMATION ET FOURNITURE

Sous réserves de modifications ou adaptations que la STEG est susceptible d'apporter dans le dossier d'Appel d'Offres qui sera communiqué aux candidats présélectionnés, les prestations de formation consisteront à fournir à l'équipe du projet de la STEG l'appui technique suivant:

- Formation du personnel STEG dans une centrale similaire à celle de Tozeur ou autre centrale de puissance supérieure ou égale à 10 MWc.
- Formation théorique et pratique sur les différents tests de modules PV, les câbles solaires pour système photovoltaïque ainsi que les onduleurs photovoltaïques en laboratoires.
- Formation cours théorique et pratique sur les procédures des essais de performances énergétiques des installations photovoltaïques et simulation de calcul de performance du cas de la centrale photovoltaïque 10 MWc de Tozeur.
- Formation sur des modèles météorologiques pour l'évaluation des ressources énergétique de site et évaluation précise du gisement solaire et estimation du

productible énergétique (Notion de niveaux de productible énergétique P50, P75 et P90).

- Formation sur la faisabilité de projet photovoltaïque qui comprend les points suivants sans s'y limiter :
 - ✓ Ressource solaire
 - ✓ Traitement de données de mesure météorologiques
 - ✓ Conception d'installation (choix de la technologie, choix du site, calcul de rendement énergétique, comparaison économique, optimisation de la configuration adoptée.
 - ✓ Raccordement au réseau (protection, système de sécurité, stabilité du réseau BT et MT)
 - ✓ Planification
 - ✓ Exploitation et maintenance
 - ✓ Gestion de savoir faire
 - ✓ Evaluation
 - ✓ Supervision
 - ✓ Mise en service
 - ✓ Analyse économique
 - ✓ Analyse financière.
 - ✓ Etude environnementale
- Fourniture d'un logiciel de simulation d'installation photovoltaïque avec base de données météorologique intégrée pour toute la Tunisie, avec licences, pour la formation et pour le calcul du rendement énergétique d'un site
- Fourniture et installation de système photovoltaïque en Tunisie destiné à la formation des techniciens de la STEG (comportement des différents paramètres qui influencent le productible énergétique et étude du comportement du réseau électrique).

ARTICLE 4 - DELAIS D'EXECUTION

La durée d'exécution minimale des prestations de formation est de 7 semaines (à titre indicatif) et la période sera concrétisée au cours de la signature du contrat.

Activité	Durée
Formation tests composantes	1 semaine
Formation sur l'exploitation de centrales similaires (visite sur site)	1 semaine
Formation procédures tests performance	1 semaine
Formation sur l'analyse des données météorologiques	1 semaine
Formation étude de faisabilité des projets	2 semaines
Formation sur logiciel et simulateur PV	1 semaine

ARTICLE 5 – POPULATION CIBLE ET FORMATION CERTIFIANT

Le programme de formation, objet du présent avis à manifestation d'intérêt est dédié aux ingénieurs d'études, ingénieurs et techniciens d'exploitation et de maintenance dans le domaine solaire photovoltaïque.

Cette formation doit être certifiante (certificats de qualification) et doit apporter des connaissances bien précises sur les thèmes indiqués dans l'article 3.

ARTICLE 6 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU DOSSIER DE PRESELECTION

La participation à cette présélection est ouverte à tous les organismes de formation opérant dans le domaine du solaire photovoltaïque et aux groupements d'organismes de formation dont le chef de file est un organisme de formation opérant dans le domaine du solaire photovoltaïque ayant de l'expérience dans:

- les études de faisabilité des systèmes photovoltaïques (la conception, le dimensionnement, l'installation, la maintenance, le suivi du système photovoltaïque.....etc),
- l'évaluation des tests de performance des centrales,
- l'évaluation des essais de laboratoires de modules solaires,
- la fourniture et l'installation de système photovoltaïque destiné à la formation pédagogique.

Pour les dossiers de présélection présentés par un groupement, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Les personnes morales groupées doivent être solidaires, chacune d'entre elles étant engagée pour la totalité des prestations et doit pallier toute éventuelle défaillance de ses partenaires.
- Le groupement doit désigner dans l'acte d'engagement (déclaration sur l'honneur du soumissionnaire) un mandataire chef de file ayant la qualité d'expert d'organisme de formation parmi ses membres, et qui sera le représentant de l'ensemble des personnes morales groupées et le seul vis-à-vis de la STEG pour l'exécution des prestations.
- Un membre du groupement ne peut ni faire partie d'un autre groupement soumissionnaire, ni présenter une demande de présélection indépendante.
- Une convention de groupement, dûment signée par chaque membre du groupement et mandatant le chef de file pour l'exécution des prestations doit être remise avec la demande de présélection. Les stipulations de la dite convention ne sont pas opposables à la STEG.

L'offre doit être complète, et doit porter sur la totalité des prestations objet du présent appel à manifestation d'intérêt.

ARTICLE 7 - FINANCEMENT

Le financement des prestations objet du présent dossier de présélection sera assuré par un don de la Coopération Allemande mis à disposition par la KFW (Banque de Développement Allemande), sous réserve de l'approbation du financement par les autorités compétentes.

ARTICLE 8 - DOSSIER DE PREQUALIFICATION

8.1 DISPOSITIONS GENERALES

8.1.1 REGLES DE PARTICIPATION:

- a) Le dossier de présélection présenté par le soumissionnaire ainsi que toutes les correspondances et tous les documents relatifs à cette présélection, qui seront échangés entre le soumissionnaire et la STEG, seront rédigés en langue française étant entendu que tout document imprimé fourni pourra l'être en une autre langue, dès lors qu'il est accompagné d'une traduction en langue française des passages intéressant le dossier de présélection; dans ce cas et aux fins d'interprétation du dit dossier la traduction française fera foi. Toutefois, la documentation technique pourrait être fournie en langue anglaise.
- b) Les formulaires inclus dans les annexes du présent dossier de présélection doivent être dûment remplis. Des pages supplémentaires peuvent être ajoutées par le soumissionnaire en cas de besoin.
- c) Chaque page doit être signée par la (ou les) personne(s) autorisée(s) à signer au nom du soumissionnaire. De telles autorisations seront données par une ou plusieurs procurations légalement établies accompagnant le dossier de présélection.
- d) Tous les documents soumis par les soumissionnaires seront traités confidentiellement et ne seront pas restitués.
- e) Tous les frais encourus par les soumissionnaires pour la préparation, l'acheminement et le suivi de leurs dossiers de présélection resteront à leur charge quel que soit le résultat de présélection.
- f) Du seul fait de la présentation de leurs soumissions, les soumissionnaires sont censés avoir pris connaissance de la nature de formation à réaliser et avoir recueilli par leurs propres soins et sous leur entière responsabilité tous les renseignements jugés par eux nécessaires à la parfaite exécution de leurs obligations.

8.1.2 COMPOSITION DU DOSSIER DE PREQUALIFICATION

Le dossier de présélection doit comporter obligatoirement un dossier administratif, les formulaires et documents détaillés dans les annexes suivantes, dûment remplis par le soumissionnaire:

A) Formulaires et documents

Annexe 1: Fiche d'identification du soumissionnaire

Annexe 2: Déclaration sur l'honneur du soumissionnaire

Annexe 3: Fiche de présentation de la structure du bureau de formation

Annexe 4: Tableau de l'effectif existant du soumissionnaire. Joindre un engagement sur l'honneur de fournir l'effectif nécessaire.

Annexe 5: Tableau des prestations de formation réalisées par le soumissionnaire dans le domaine du solaire photovoltaïque pendant les cinq (05) dernières années dûment rempli avec les justificatifs à l'appui.

Annexe 6 : Tableau des prestations de formation réalisées par le soumissionnaire dans des projets opérant dans le secteur d'énergie électrique en Tunisie, en Afrique du Nord et proche orient et dans des pays en voie de développement pendant les dix (10) dernières années.

Annexe 7 : Liste nominative de l'effectif qualifié dont dispose le soumissionnaire, dûment remplie et accompagnée de curriculum vitae.

Annexe 8: Méthodologie de dépouillement des dossiers de présélection.

Annexe 9: Déclaration d'engagement conforme au modèle de KFW.

Le soumissionnaire doit fournir ce qui suit :

- ✓ Une copie certifiée conforme à l'original des certificats de qualification ISO 9001 (fournis par un organisme international ou un membre de cet organisme) du Soumissionnaire et en cours de validité.
- ✓ En cas de groupement, le chef de file doit être certifié ISO 9001, ou équivalent en cours de validité.

B) Documents administratifs

Le soumissionnaire doit fournir les documents administratifs suivants:

Pour les soumissionnaires étrangers et locaux :

- Une déclaration sur l'honneur, présentée par le soumissionnaire, comportant sa confirmation de n'avoir pas fait, et son engagement de ne pas faire par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché.

- Un extrait du registre de commerce de tous les soumissionnaires résidents ou tout autre document équivalent prévu par le pays d'origine pour les soumissionnaires non résidents en Tunisie.
- Une déclaration sur l'honneur confirmant que le soumissionnaire n'était pas un agent public au sein de la STEG, ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans.
- Une déclaration d'engagement signée, conforme au modèle de KFW en Annexe 9.

Pour les Soumissionnaires étrangers :

- Un certificat de non faillite, de non redressement judiciaire, ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine du soumissionnaire (Original ou copie certifiée conforme).

Pour les soumissionnaires locaux :

- Un certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale (en original ou en copie certifiée conforme)
- Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des dossiers de présélection (originale ou copie certifiée conforme).

Offres en cas de groupement d'organismes :

En plus des documents exigés ci avant, les dossiers de présélection présentés par un groupement de deux ou plusieurs entités doivent contenir la pièce suivante :

- Une convention de groupement dûment signée par chaque membre du groupement doit être remise avec la demande de présélection. Les stipulations de la dite convention ne sont pas opposables à la STEG.

Les pièces du dossier administratif doivent être fournies par chacun des membres du groupement.

La STEG se réserve le droit d'exiger toute autre pièce administrative ayant trait au dossier de présélection.

8.1.3 ADDITIFS AU DOSSIER DE PREQUALIFICATION

Au cas où certains soumissionnaires auraient des renseignements à demander sur la signification exacte de certaines parties des documents de présélection, ils devraient s'en référer par écrit à la STEG, en vue d'obtenir les éclaircissements nécessaires avant soumission et au plus tard vingt (20) jours avant l'expiration du délai de réception des dossiers de présélection. Si les questions soulevées sont fondées, elles feront l'objet d'additifs au présent avis de présélection, qui en feront partie intégrante. Ils seront transmis à tous les soumissionnaires en possession des dossiers de présélection, et la date limite de réception des offres pourra être reportée à une date qui sera fixée par la STEG et portée à la connaissance des soumissionnaires.

Des additifs au présent avis de présélection pourront également être ajoutés par la STEG en vue de rendre plus claire sa compréhension ou d'apporter des modifications techniques ou autres. Ces additifs feront l'objet d'une insertion publicitaire et seront transmis également à tous les soumissionnaires en possession du dossier de présélection et en feront partie intégrante. Dans ce cas, la date limite de réception des offres pourra être reportée à une date qui sera fixée par la STEG et portée à la connaissance des soumissionnaires.

8.1.4 ECLAIRCISSEMENT DES OFFRES

En cas de besoin, la STEG pourrait demander aux Soumissionnaires, et conformément à la réglementation en vigueur, des précisions, des justifications et/ou des éclaircissements sur le contenu de leurs offres de pré qualification ou de compléter la teneur de celles-ci.

Dans ce cas, les demandes et les réponses se feront par écrit, et les Soumissionnaires ne sont pas autorisés à cette occasion à apporter des modifications d'ordre administratif, financier ou technique, sous peine de nullité de leurs offres de présélection.

8.1.5 PROCEDURE DE RECEPTION DES DOSSIERS DE PREQUALIFICATION

Le dossier de présélection remis au soumissionnaire devra être retourné à la STEG avec l'offre (Annexe 1- 9), pièces techniques et administratives dûment remplis en (4) exemplaires qui seront clairement marquées, selon le cas, (1) «Original de l'offre» ou (1) «Copie de l'offre» et (2) en version électronique (2 clés USB). En cas de divergence entre les exemplaires l'original primera.

L'original et les copies de l'offre de présélection, doivent être imprimés, dactylographiés ou écrit à l'encre ; ils seront obligatoirement paraphés à chaque page, signés par le soumissionnaire ou par une personne dûment autorisée à obliger celui-ci et portant son cachet. Cette autorisation doit être matérialisée par une délégation de pouvoir traduite en langue Arabe ou Française et jointe au document de l'offre de présélection. La traduction de la délégation de pouvoir, s'il ya lieu, doit être établie par un traducteur assermenté et authentifiée par les services des représentations diplomatiques ou consulaires tunisiennes à l'étranger.

L'offre de présélection ne doit contenir aucune intercalation, rature ou surcharge, sauf celles qui sont nécessaires pour corriger les erreurs commises par le soumissionnaire, auquel cas de corrections doivent être paraphées par le ou les signataire(s).

Les offres de présélection des soumissionnaires doivent parvenir au bureau d'ordre central (BOC) de la STEG au plus tard le 20 Avril 2016 à 9H00, délai de rigueur au nom de:

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES
MARCHES DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ
Bâtiment G, 3eme étage
38, Rue Kemal ATATURK, BP190 - 1080 TUNIS CEDEX – TUNISIE**

**Appel à Manifestation d'Intérêt N°2016 E 4001
"NE PAS OUVRIR"**

**La présélection d'organismes de formation pour le développement des
compétences des ingénieurs et des techniciens de la STEG dans le solaire
photovoltaïque**

- Seules les offres de présélection envoyées par voie postale en recommandé ou par rapid poste ou déposées au bureau d'Ordre Central (BOC) de la STEG, au plus tard à la date et heure limite de réception des dossiers, seront acceptées.
- La date d'envoi ou du cachet de la poste ne sera pas prise en compte pour l'acceptation des offres de présélection ; seul le cachet du bureau d'ordre central de la STEG fait foi.

La séance d'ouverture des plis est publique et aura lieu au Siège Social de la STEG au Bâtiment « G » 3^{ème} étage le 20 Avril 2016 à partir de 9H30.

Les soumissionnaires qualifiés seront informés des résultats par écrit pour prendre part à l'appel d'offres restreint.

8.1.6 RESERVES

La STEG se réserve le droit :

- de rejeter toute offre de présélection non conforme aux prescriptions des documents du dossier de présélection ou formulant des réserves sur certains de ses documents;
- de ne pas donner suite à l'avis de présélection;
- de procéder à un nouvel avis de présélection suivant les mêmes ou de nouvelles conditions.

Les soumissionnaires dont les propositions ne sont pas retenues pour quelques motifs que ce soit ne peuvent prétendre à aucune réclamation ou indemnisation quelconque.

8.1.7 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les offres resteront valables durant 120 jours à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

Dans des circonstances exceptionnelles, la STEG peut solliciter une prolongation de la validité de son offre, la validité de la garantie bancaire de soumission sera de même prolongée par le Soumissionnaire d'une durée équivalente. La demande et les réponses doivent être faites par écrit.

Un Soumissionnaire peut refuser la demande de prolongation et récupérer sa caution provisoire. Il ne peut, en cas d'acceptation, modifier son offre.

8.2 METHODE D'EVALUATION DES OFFRES DE PRESELECTION

Le mode de sélection d'une liste restreinte d'organismes pour assurer des formations de qualité au profit du personnel de la STEG, dans les études de faisabilité des systèmes photovoltaïques (la conception, le dimensionnement, l'installation, la maintenance, le suivi du système photovoltaïque.....etc), l'évaluation des tests de performance des centrales et l'évaluation des essais laboratoires de modules solaires, s'établira sur 100 points et selon un classement de l'offre de présélection basé sur les critères de notation prévus dans la méthodologie d'évaluation des offres citée en Annexe 8.

Seuls les soumissionnaires qui auront totalisé à l'issue de l'évaluation une note supérieure ou égale à soixante dix (70) seront retenus pour participer à l'appel d'offres restreint.

Si cette note a été atteinte par plus de cinq soumissionnaires, on sélectionnera alors les cinq (5) soumissionnaires ayant obtenu le meilleur score.

ANNEXE 1

FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

- Soumissionnaire :
- Chef de file du groupement :
- Adresse :
- Tel :
- Fax :
- E. mail :
- Nom du représentant légal :
- N° du Registre de Commerce :

Nb : en cas de groupement de Sociétés, cette fiche doit être établie pour chaque membre du groupement en indiquant le chef de file.

Signature et cachet du soumissionnaire

ANNEXE 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR DU SOUMISSIONNAIRE

Le soussignémajeur, et résidant à
(Représentant du soumissionnaire)

.....
(Adresse)

1. déclare êtrede
(Qualité officielle)

la société.....
(Nom de l'entreprise)

dûment régie par les lois.....

2. Que personnellement, et en tant que.....
pour et au nom de la société, certifie par la présente:

a) Que toute déclaration faite dans la présente déclaration de soumission pour le projet dans les annexes requises, et véridique et exacte;

b) Que cette déclaration est faite dans le but express d'être pré-qualifié par la STEG en tant que soumissionnaire à l'appel d'offres restreint pour la réalisation des prestations de formations techniques au profit du personnel de la STEG dans le domaine du solaire photovoltaïque ;

c) Que le soumissionnaire fournira à la STEG, ou à son représentant autorisé, tout renseignement nécessaire à la vérification de la présente déclaration ou pour confirmer sa compétence;

d) Que le soussigné est dûment autorisé par l'organisme de formation ou le groupement à faire sa représentation et à signer la présente déclaration;

e) Qu'en cas de groupement, les membres du groupement indiqués ci-après ont dûment autorisé le Chef de file aux fins de la présente déclaration de candidature (joindre le document original ou certifiée conforme).

Membres du groupement :

-
-
-
-
-
-

Signature et cachet du soumissionnaire

ANNEXE 3

FICHE DE PRESENTATION DE L'ORGANISME DE FORMATION⁽¹⁾

Nom de l'organisme de formation:	
Statut juridique:	
Année de création:	
Président directeur général:	
Gérant:	
Adresse:	
Adresse E-mail:	
Personne à contacter:	 Tél :
Effectif total de la société:	agents, dont:
administratifs :	commercial : et technique :

Libellé	2013	2014	2015
Chiffre d'affaire global (CA) : ⁽²⁾			
Chiffres d'affaires fournitures:			
Chiffres d'affaires services :			

Signature et cachet du soumissionnaire

(1): à remplir, en cas de groupement, par chaque membre du groupement.

(2): fournir les états financiers officiels des trois dernières années.

ANNEXE 4

TABLEAU DE L'EFFECTIF EXISTANT DU SOUMISSIONNAIRE⁽¹⁾

Nom et prénom	Formation	Fonction dans la société	Domaine de spécialisation	Années d'expérience professionnelle	Maitrise de la langue française

(1): joindre un engagement sur l'honneur de fournir l'effectif nécessaire.

Signature et cachet du soumissionnaire

ANNEXE 5

TABLEAU DES PRESTATIONS DE FORMATIONS REALISEES PAR LE SOUMISSIONNAIRE DANS LE DOMAINE DU SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE PENDANT LES CINQ (05) DERNIERES ANNEES

Les informations que contiennent le tableau ci-dessous ne sont pas exhaustives.

N°	Intitulé de la formation	Lieu	Organisme demandeur de formation	Année de réalisation de la formation	Durée de réalisation de la formation	Prestations de formation								
						Conception et mise en œuvre de formations relatives aux systèmes photovoltaïques connectés au réseau, en particulier sur des tests de performance et des composants clés		Formation sur la réalisation des études de faisabilité des projets photovoltaïques connectés au réseau.		Formation dans la planification et la gestion des chantiers photovoltaïques connectés au réseau.		(1) Sélection et acquisition de logiciel pour la définition de gisement solaire et évaluation de productible de systèmes photovoltaïques connectés au réseau (2) Formation et Installation de système solaire photovoltaïque destiné à la formation à vocation pédagogique.		
						Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui (1)	Oui (2)	Non

- Tableau à remplir par chaque membre dans le cas de groupement.
- Joindre le certificat de bonne exécution des prestations de formation réalisées pour chaque projet.
(Le certificat doit comporter les coordonnées, la signature, le cachet et l'entête de l'organisme demandeur de formation)

Signature et cachet du soumissionnaire

ANNEXE 6

TABLEAU DE FORMATIONS REALISEES PAR LE SOUMISSIONNAIRE DANS DES PROJETS OPERANT DANS LE SECTEUR D'ENERGIE ELECTRIQUE EN TUNISIE, EN AFRIQUE DU NORD ET PROCHE ORIENT ET DANS DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT PENENDANT LES DIX (10) DERNIERES ANNEES

Les informations que contiennent le tableau ci-dessous ne sont pas exhaustives.

N°	Intitulé de la formation	Lieu/pays	Organisme demandeur de la formation	Année de réalisation de la formation	Durée de réalisation de la formation	Montant des prestations de formations pour chaque projet (Devise)

- Tableau à remplir par chaque membre dans le cas de groupement.
- Joindre le certificat de bonne exécution des prestations de formation réalisées pour chaque projet.
(Le certificat doit comporter les coordonnées, la signature, le cachet et l'entête de l'organisme demandeur de formation)

Signature et cachet du soumissionnaire

ANNEXE 7

LISTE NOMINATIVE DE L'EFFECTIF QUALIFIE DONT DISPOSE LE SOUMISSIONNAIRE, ACCOMPAGNEE DE CURRICULUM VITAE ET LES PIECES JUSTIFICATIVES

Connaissances du formateur dans les technologies solaires photovoltaïques connectés au réseau	Connaissances du formateur dans la formation sur les tests des composants clés et les tests de performance des systèmes photovoltaïques connectés au réseau	Connaissances du formateur dans la réalisation des différentes étapes de l'étude de faisabilité des projets photovoltaïques connectés au réseau	Connaissance du formateur dans la planification et la gestion des chantiers photovoltaïques connectés au réseau.	- (1) Connaissance du formateur à la sélection de logiciel pour la définition du gisement solaire et l'évaluation de productible des systèmes photovoltaïques connectés au réseau. - (2) Connaissance du formateur dans l'installation de systèmes photovoltaïques destinés à la formation à vocation pédagogique.
Nombre d'expert pour cette tâche	Nombre d'expert pour cette tâche	Nombre d'expert pour cette tâche	Nombre d'expert pour cette tâche	Nombre d'expert pour cette tâche
<u>Nom et Prénom</u>	<u>Nom et Prénom</u>	<u>Nom et Prénom</u>	<u>Nom et Prénom</u>	<u>Nom et Prénom</u>

Préciser dans la colonne correspondante le nom & prénom des connaissances suivantes :

(1) Connaissance dans la sélection et acquisition de logiciel pour la définition de gisement solaire et évaluation de productible de systèmes photovoltaïques connectés au réseau

(2) Connaissance dans l'installation de système solaire photovoltaïque destiné à la formation à vocation pédagogique

Signature et cachet du soumissionnaire

ANNEXE 8

METHODOLOGIE D'EVALUATION DES OFFRES

Critères d'évaluation

En vue d'établir une liste restreinte de soumissionnaires pouvant participer à l'appel d'offres restreint, le dossier technique de chaque soumissionnaire sera évalué sur cent (100) points et selon les critères de notation spécifiés dans le tableau suivants:

N°	Critère de sélection	Notation
1	Présentation de la situation financière du soumissionnaire	Critère éliminatoire
2	Expérience du soumissionnaire	(40 points)
3	Aptitude spécifique au projet	(60 points)
		Total (100 points)

Dans le cas où le soumissionnaire est un groupement de sociétés, Seul le Chef de file devra présenter sa situation financière.

Il convient d'attribuer une note pour chacun des critères mentionnés dans le tableau ci- dessus:

1- Présentation financière du bureau de formation : critère éliminatoire

Les soumissionnaires à cette phase de présélection doivent présenter leur situation financière :

- Les bilans financiers des trois dernières années en original ou certifiés conforme approuvés par des états financiers audités par un reviseur légal.
- Le chiffre d'affaires annuel des trois dernières années consécutives doit être supérieur ou égal à 2.5 millions de Dinars par an approuvés par des états financiers audités par un reviseur légal.

NB :

- ✓ Les soumissionnaires ne présentant aucune référence et justification de leur situation financière seront éliminés sans examen du reste du document de pré qualification.
- ✓ Le montant en devise sera converti en Dinars Tunisiens par la STEG au taux de change moyen des devises publié par la Banque Centrale de Tunisie à la Date limite de réception des offres.

2- Expérience du soumissionnaire (40 points)

2.1 Prestations de formations réalisées par le soumissionnaire (30 points)

Le soumissionnaire doit justifier les références et les expériences dans la réalisation des projets indiqués dans l'Annexe 5.

La notation de ce critère est ventilée comme suit:

Conception et mise en œuvre de formations relatives aux systèmes photovoltaïques connectés au réseau, en particulier sur des tests de performance et des composants clés Le soumissionnaire bénéficiera d'un (01) point par projet réalisé au cours des cinq dernières années (à partir de Janvier 2011 jusqu'à la réception des offres) avec un plafond de 7 points	Max7 points
Formation sur la réalisation des études de faisabilité des projets photovoltaïques connectés au réseau. Le soumissionnaire bénéficiera de deux (02) points par projet réalisé au cours des cinq dernières années (à partir de Janvier 2011 jusqu'à la réception des offres) avec un plafond de 10 points	Max10 points
Formation dans la planification et la gestion des chantiers photovoltaïques connectés au réseau. Le soumissionnaire bénéficiera d'un (01) point par projet réalisé au cours des cinq dernières années (à partir de Janvier 2011 jusqu'à la réception des offres) avec un plafond de 7 points	Max7 points
- Sélection et acquisition de logiciel pour la définition de gisement solaire et évaluation de productible de systèmes photovoltaïques connectés au réseau. - Formation et Installation de système solaire photovoltaïque destiné à la formation à vocation pédagogique. Le soumissionnaire bénéficiera d'un (01) point par projet réalisé au cours des cinq dernières années (à partir de Janvier 2011 jusqu'à la réception des offres) avec un plafond de 6 points	Max6 points

2.2 Formations réalisées par le soumissionnaire dans des projets opérant dans le secteur électrique en Tunisie, en Afrique du Nord et proche Orient (10 points)

Le soumissionnaire doit justifier les références et les expériences dans la mise en œuvre des formations techniques dans le secteur d'énergie électrique en Tunisie, en Afrique du Nord et proche orient et dans des pays en voie de développement.

La notation de ce critère est ventilée comme suit: Cette note ne peut être attribuée qu'au soumissionnaire ayant réalisé des formations dont le coût dépasse 150 000 Dinars Tunisiens (DT) par projet (le montant en devise sera converti en Dinars Tunisiens par la STEG au taux de change moyen des devises publié par la Banque Centrale de Tunisie à la date limite de réception des offres). Le soumissionnaire bénéficiera d'une note d'un (01) point par projet réalisé pendant les dix dernières années (à partir de Janvier 2006 jusqu'à la réception des offres) avec un plafond de 10 points.	10 points
--	-----------

3- Aptitude spécifique au projet (60 points)

3.1 Qualification des experts (55 points)

Le soumissionnaire doit justifier qu'il dispose de personnel expérimenté dont l'ancienneté est de quatre ans (minimum) pour les tâches à accomplir selon la consistance des prestations de formations de l'article 3 et devrait être limitée au personnel dont les compétences techniques et managériales sont essentielles..

Seuls les experts maîtrisant la langue française seront pris en compte pour l'évaluation

L'évaluation de la dotation disponible du personnel par rapport à la compétence exigée est faite selon le barème suivant:

Si Nombre d'expert ≥ 4	100% de la note attribuée par compétence mentionnée dans le tableau ci-dessous
Si Nombre d'expert =3	75% de la note attribuée par compétence mentionnée dans le tableau ci-dessous
Si Nombre d'expert =2	25% de la note attribuée par compétence mentionnée dans le tableau ci-dessous
Si Nombre d'expert <2	0% de la note attribuée par compétence mentionnée dans le tableau ci-dessous

Connaissances du formateur dans les technologies solaires photovoltaïques connectées au réseau	10 points
Connaissances du formateur dans la formation sur les tests des composants clés et les tests de performance des systèmes photovoltaïques connectés au réseau	14 points
Connaissances du formateur dans la réalisation des différentes étapes de l'étude de faisabilité des projets photovoltaïques connectés au réseau	14 points
Connaissance du formateur dans la planification et la gestion des chantiers photovoltaïques connectés au réseau.	10 points
-Connaissance du formateur à la sélection de logiciel pour la définition du gisement solaire et l'évaluation de productible des systèmes photovoltaïques connectés au réseau. -Connaissance du formateur dans l'installation de systèmes photovoltaïques destinés à la formation à vocation pédagogique.	7 points

3.2 Forme, intégralité et spécificité du contenu des documents de soumission (5 points)

Il s'agit d'apprécier l'effort fourni dans la préparation de l'offre. La note sera attribuée en fonction des critères suivants:

- Une note de 5 points sera attribuée au soumissionnaire qui fournit un document préparé et mis à jour spécifiquement pour cette présélection et dont le contenu est clair, précis et structuré.
- Une note de 2,5 points sera attribuée au soumissionnaire qui fournit un document moyennement développé et peu précis.
- Une note de zéro point sera attribuée pour les offres qui se limitent à fournir une liasse de brochure.

La STEG se réserve le droit d'obtenir des renseignements supplémentaires directement auprès des clients ou soumissionnaires.

4- Sélection des soumissionnaires

Les soumissionnaires dont les offres ont obtenu une note supérieure ou égale à 70 seront retenus pour participer à l'appel d'offres restreint.

Si cette note a été atteinte par plus de cinq soumissionnaires, on sélectionnera alors les cinq (05) soumissionnaires ayant obtenu le meilleur score.

Annexe 9

Déclaration d'engagement

Nous soulignons l'importance d'une procédure d'attribution libre, équitable et basée sur la concurrence, excluant tout abus. De ce fait, nous n'avons, à ce jour, ni directement ni indirectement offert ou accordé des avantages illicites à des agents de la fonction publique ou à d'autres personnes dans le contexte de notre offre, ni accepté de tels avantages, et nous n'allons pas offrir, accorder ou accepter de telles incitations ou conditions lors de la présente procédure d'attribution ou, dans le cas où notre offre serait retenue, lors de la mise en œuvre subséquente du contrat. De plus, nous déclarons qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts au sens défini dans les Règles¹ correspondantes.

Par ailleurs, nous soulignons l'importance du respect des normes sociales minimum (« Normes Fondamentales du Travail ») lors de la réalisation du Projet, et nous nous engageons à respecter les Normes Fondamentales du Travail ratifiées par @ (nom du pays).

Nous informerons nos employés de leurs devoirs respectifs et de leur obligation de respecter cet engagement pris volontairement et de respecter les lois du/de la/ de @ (nom du pays).

Nous déclarons que nous ne figurons/ qu'aucun membre du groupement ne figure sur la liste des sanctions des Nations Unies, de l'UE ou du gouvernement allemand, ni sur une autre liste de sanctions, et que nous le signalerons/ chaque membre du groupement le signalera sans délai au Commettant et à la KfW si c'était le cas à un moment ultérieur.

Nous acceptons que lors de notre enregistrement (ou lors de l'enregistrement d'un membre du groupement) dans une liste des sanctions ayant force de loi pour le Commettant et/ou la KfW, le Commettant aura le droit d'exclure notre entreprise/ le groupement de la procédure d'attribution et/ou, au cas où le marché nous aurait déjà été attribué, de procéder à la résiliation immédiate du contrat, si les informations fournies dans la Déclaration d'engagement étaient objectivement fausses ou si le motif d'exclusion naît à un moment plus tard, suite à la soumission de la Déclaration d'engagement.

.....
(Lieu)

.....
(Date)

.....
(Soumissionnaire)

¹ Voir : « Règles pour l'engagement de consultants dans le cadre de la Coopération financière avec les pays partenaires » et/ou « Règles pour l'Attribution des Marchés de Fournitures, de Travaux et de Services associés dans le cadre de la Coopération financière avec les pays partenaires »